Choix TD L3 vers un master Droit des affaires internationales

Par **DulceJuly**, le **03/09/2018** à **03:44**

Bonjour tout le monde ,

Voilà je rentre en L3 et je dois choisir mes TD
voici les matières qui s'offrent à moi pour le S5:
- Droit des sociétés 1
- Droit civil des biens
- Droit public des biens
- DI Privé
- DI Public
- Droit du travail

J'envisage un master en droit des affaires internationales, enfin... j'hésite avec master droit international
Je ne sais pas trop quels TD choisir, je pensais prendre DI privé (matière que je suis sure de prendre) et droit civil des biens ou droit du travail (j'avoue avoir un petit penchant pour le droit civil des biens)
Mais une ancienne L3 m'a dit qu'il aurait été plus judicieux de choisir droit des sociétés.
Cependant, on m'a également déconseillé de choisir cette matière en TD car le prof est très sévère et il difficile d'obtenir une bonne note avec lui, nombreux sont les élèves qui ont dû redoubler la L3 à cause de cette matière.
Du coup j'hésite un peu, si quelqu'un veut bien me conseiller ^^.

Je vous remercie par avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/09/2018** à **10:01**

Bonjour

Je vous conseille d'écouter l'ancienne L3.
Arrivé en L3, il est important de choisir ces matières en fonction de son projet d'étude et non par rapport aux avis qui circulent sur le prof.
L'ancienne L3 vous donne un bon conseil. En effet, dans le cadre d'un Master droit des affaires international, des connaissances en droit des sociétés vous seront utile.
Vous ne pouvez pas faire l'impasse sur cette matière.

Par **MorganM**, le **03/09/2018** à **10:30**

Je rejoins l'avis d'Isidore Beautrelet, le droit des sociétés me semble indispensable puisque c'est la matière phare du droit des affaires (avant de faire de l'international, il faut bien connaître les bases de fonctionnement d'une société !). C'est une matière très intéressante (qui vous permettra peut-être de vous rendre compte si vous voulez vraiment faire du droit des affaires plus tard) mais il faudra sans doute s'accrocher car il est vrai qu'il y a matière à difficulté tant elle peut s'avérer technique.

Dans le cadre d'une candidature de M2, ce sont surtout les L3 et le M1 qui sont regardés. Donc effectivement, les choix de matière effectués à ce stade-là doivent être stratégiques de manière à appuyer votre candidature et votre projet professionnel.

Par **DulceJuly**, le **04/09/2018** à **17:19**

D'accord merci pour vos retours, je pense que je vais partir sur droit des sociétés

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/09/2018** à **06:52**

Bonjour

Sage décision.

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés